



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 11 octobre 2019

Opération de destruction de cultures implantées illégalement en forêt publique dans la commune de Mamoudzou

Hier, sur les hauteurs de la commune de Maoudzou, une opération de destruction de cultures implantées illégalement en forêt a été conjointement organisée par les services ressources forestières du Conseil Départemental (CD), la Direction Départementale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) et l'Office National des Forêts (ONF) avec le soutien de la Police Nationale.

Cette opération a permis la destruction de cultures illégales composées de pieds de banane et de manioc sur une superficie d'environ 2 hectares.

La lutte contre l'occupation du domaine forestier public permet le contrôle des atteintes au couvert forestier et la préservation des massifs, des monts et des crêtes : Patrimoine naturel et environnemental de Mayotte.

Ce type d'opération a vocation à être poursuivie sur d'autres parcelles de forêts publiques.

Contact presse

Préfecture de Mayotte, service communication interministérielle

Tél : 06 39 69 03 22 ou 06 39 63 00 31, courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
www.mayotte.pref.gouv.fr